



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/171
25 avril 1996

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 7 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE,
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 25 avril 1996 adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Le Représentant permanent du Maroc vous a adressé une note intitulée "Eléments d'information sur l'état d'avancement du processus (de paix ?) au Sahara (occidental)" qui a été publiée comme document officiel de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, sous la cote E/CN.4/1996/161, au titre du point 7 de l'ordre du jour, "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère".

Le texte de ladite note se veut une réponse aux nombreuses déclarations et exposés écrits faits par des organisations non gouvernementales devant la Commission des droits de l'homme sur la question du Sahara occidental. Ces dernières l'apprécieront à sa juste valeur et lui réserveront la suite qu'elles estimeront la plus appropriée.

En ce qui me concerne, je voudrais vous faire part de ma perplexité et de mon indignation. En effet, l'auteur de la note soutient stoïquement - car il faut beaucoup de courage pour avancer publiquement certaines affirmations - que les réfugiés sahraouis vivent "à l'intérieur d'un double cordon de sécurité, respectivement de l'appareil policier de l'autre partie (le Front Polisario) et de l'autorité militaire du pays hôte (Algérie) pour les empêcher de quitter la région". Quitter la région pour aller où, serait-on tenté de demander si le propos était un tant soit peu responsable.

L'Algérie a accueilli des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis qui ont fui leur pays, le Sahara occidental, à la suite de l'invasion marocaine. Ces derniers vivent dans des camps qu'ils ont dressés, pour des raisons évidentes, le plus près possible de leur terre natale.

Ces camps sont accessibles à toutes les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, dont de nombreux membres et représentants y séjournent régulièrement et librement.

Une centaine de personnes, dont des parlementaires, venant de plusieurs pays européens, ont passé les fêtes de Pâques 1996 dans les camps où ils ont partagé le gîte et le couvert avec les réfugiés sahraouis.

Le "double cordon de sécurité" n'existe que dans l'imagination du Représentant permanent du Maroc qui saisit toutes les occasions qui s'offrent à lui pour se livrer à une propagande stérile. Il est vrai qu'on ne peut trouver de bons arguments pour défendre une mauvaise cause. Alors, on affabule et on s'empêtre dans ses propres divagations.

N'est-il pas plus souhaitable de privilégier la raison pour mieux affirmer une volonté de paix ? Le Maghreb - comme le reste du monde - en a besoin pour se construire avec l'apport de tous ses peuples.

Représentant permanent
(Signé) Hocine MEGHALAOUI
